



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Annulation de garantie d'emprunt à l'école de tennis de Niort - Reprise
d'un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE POITOU-
CHARENTES - Centre Municipal de Tennis de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98261

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 1998

Finances Ressources Financières

**Annulation de garantie d'emprunt à l'école de tennis de Niort -
Reprise d'un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE
POITOU-CHARENTES - Centre Municipal de Tennis de la Ville
de Niort**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu la délibération du 2 octobre 1992 du Conseil Municipal, accordant la garantie de la Ville de NIORT pour un emprunt de 400.000 F en 10 ans, au taux de 10,00 %, contracté par l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT, en vue de financer sa participation aux travaux de couverture de courts de tennis, 168 rue Saint Symphorien sur un terrain mis à disposition par la Commune,

Vu la convention de garantie du 12 octobre 1992 passée entre la Ville et l'association,

Vu la demande présentée le 16 avril 1998 par l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT, tendant à obtenir l'aménagement du mode de financement de cet équipement sportif,

Vu l'accord de principe du prêteur en date du 19 Juin 1998,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- demander l'annulation de la garantie accordée à l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT par sa délibération du 2 octobre 1992 et par la convention du 12 octobre 1992.

- décider que la Ville de NIORT à compter de l'échéance du 25 Juin 1998, se substitue, sous réserve de l'accord du prêteur, à l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT pour rembourser l'emprunt contracté par l'association en 1992 et modifié en 1997, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- prêteur	:	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES
- numéro du contrat	:	9211776 modifié par avenant 29700725
- montant du prêt initial	:	400.000 F
- capital restant dû le 24 Juin 1998	:	242.669,70 F
- taux d'intérêt	:	10 % initialement, puis 7,50 %
- échéances trimestrielles	:	10.393,40 F
- durée résiduelle	:	7 ans 9 mois

- autoriser M. le Maire à procéder dès le mois de juillet 1998 au remboursement anticipé de cet emprunt.

- autoriser M. le Maire à signer les avenants et conventions avec l'organisme prêteur et l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT.

- décider d'inscrire au budget principal 1998 :

* en dépenses d'investissement : 5.844 F pour l'échéance en capital du 25 juin 1998

* en dépenses de fonctionnement : 4.551 F pour l'échéance en intérêts du 25 juin 1998

* en dépenses et en recettes d'investissement : 236.827 F pour le remboursement anticipé du capital.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN